



Rapport 2013-CE-124

29 octobre 2013

du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 13 octobre 2013

En application de l'article 60 al. 1 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (ci-après: LEDP), nous avons l'honneur de vous transmettre les dossiers et les procès-verbaux des scrutins des 22 septembre 2013 et 13 octobre 2013 relatifs à l'élection complémentaire au Conseil d'Etat.

Les opérations préliminaires prévues par la LEDP et son règlement du 10 juillet 2001 se sont déroulées normalement. La Chancellerie d'Etat, les préfectures et les communes ont procédé selon la législation en vigueur.

- a) Le résultat du scrutin du 22 septembre 2013 a fait l'objet de l'arrêté du 24 septembre 2013, publié dans la *Feuille officielle* N° 39 du 27 septembre 2013. Les recours contre la validité de cette élection devaient être adressés, par écrit, au Tribunal cantonal, dans le délai de dix jours dès la publication des résultats dans la *Feuille officielle*, soit jusqu'au lundi 7 octobre 2013. Aucun dépôt de recours n'a été enregistré.
- b) Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, le Conseil d'Etat a convoqué le corps électoral pour le dimanche 13 octobre 2013, en vue du second tour de scrutin pour l'élection d'un membre du Gouvernement. Dans le délai légal, aucune candidature n'a été retirée pour le second tour de scrutin.
- c) Le résultat du second tour de scrutin du 13 octobre 2013 a fait l'objet de l'arrêté du 15 octobre 2013, publié dans la *Feuille officielle* N° 42 du 18 octobre 2013.

Les personnes candidates au second tour de scrutin ont obtenu le nombre de suffrages suivant:

- Siggen Jean-Pierre	31 914 suffrages
- Steiert Jean-François	31 352 suffrages

Dans son arrêté du 15 octobre 2013, le Conseil d'Etat a constaté l'élection de M. Jean-Pierre Siggen.

- d) Les éventuels recours contre la validité de cette élection devaient être adressés, par écrit, au Tribunal cantonal, dans le délai de dix jours dès la publication des résultats dans la *Feuille officielle*, soit jusqu'au lundi 28 octobre 2013. Si un recours devait avoir été déposé, le résultat de la procédure vous serait aussitôt communiqué.

En conclusion, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à valider le résultat de cette élection complémentaire au Conseil d'Etat.